



## Ministère de l'Intérieur

19 septembre 2016

### Communiqué de presse

Bernard CAZENEUVE, ministre de l'Intérieur, annonce que l'Etat se constituera partie civile pour obtenir réparation du préjudice subi suite à la fausse alerte attentat de samedi 17 septembre à Paris.

Alors que la France est confrontée à une menace terroriste très élevée, il n'est pas tolérable que les auteurs de ces actes, qui devront en rendre compte devant la Justice, sèment l'inquiétude dans la population et mobilisent en vain d'importants moyens de sécurité et de secours.

Le ministre de l'Intérieur rappelle que détourner de leur mission les femmes et hommes qui sont garants de notre sécurité et de notre protection, c'est prendre un risque inadmissible au regard du risque d'actions violentes qu'ils sont en charge de prévenir, et de leur capacité à porter secours.

Dans cette optique, Bernard CAZENEUVE a demandé qu'une évaluation du préjudice financier lié à cette fausse alerte soit conduite. Rien ne justifie que les contribuables soient redevables d'une dépense inutile des deniers publics.

**Service de presse de Bernard CAZENEUVE : 01 49 27 38 53**